

Douanes du Sri Lanka

28 avril 2020

Les douanes du Sri Lanka (SLC) ont mis en place un mécanisme provisoire pour assurer la continuité des opérations pendant la pandémie de Covid-19

1. Mesures visant à faciliter les mouvements transfrontaliers des secours et des fournitures essentielles

- 1.1. Les critères de sélection du fret de routine ont été adaptés, notamment pour accélérer la mainlevée du fret à risque moyen et faible, en se concentrant ainsi uniquement sur le fret à haut risque. En conséquence, environ 70 % des envois essentiels ont fait l'objet d'une mainlevée dans le cadre du canal vert.
- 1.2. Avec l'accord d'autres services gouvernementaux, une procédure a été introduite pour recevoir et coordonner les autorisations réglementaires telles que les normes et les permis par voie électronique afin d'accélérer le dédouanement et la mainlevée.
- 1.3. Des procédures en ligne provisoires ont été introduites pour vérifier les certificats d'origine et accorder des traitements tarifaires préférentiels pour les transactions effectuées dans le cadre d'accords commerciaux préférentiels de l'Association sud-asiatique de coopération régionale (ASACR). Pour une mise en œuvre cohérente de ces procédures, un webinaire spécial a également été organisé par le Secrétariat de l'ASACR, avec la participation des membres suivants : Afghanistan, Bangladesh, Bhoutan, Inde, Maldives, Népal, Pakistan et Sri Lanka.
- 1.4. La procédure de dédouanement provisoire des marchandises a été étendue, en donnant la priorité aux envois de marchandises de secours et aux envois nécessitant un dédouanement accéléré.
- 1.5. Les services 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 ont été limités à environ 8 heures par jour en raison du faible volume des exportations, la plupart des usines étant fermées en raison de la politique gouvernementale visant à réduire au minimum les rassemblements de personnes. Toutefois, les installations ont été mises à disposition sur appel en cas de besoin pendant les heures de fermeture des douanes.
- 1.6. En plus du point d'information habituel des douanes, un service d'assistance spécial est opérationnel 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre aux demandes de renseignements du public et des parties prenantes.
- 1.7. Les plans d'urgence Covid-19 détaillant les horaires et les modalités de travail ainsi que les numéros officiels de contact d'urgence ont été publiés et régulièrement mis à jour sur le site Web des douanes du Sri Lanka : <http://www.customs.gov.lk>

2. Mesures visant à soutenir l'économie et à assurer la continuité de la chaîne logistique

Les douanes du Sri Lanka, en tant qu'organisme présent en première ligne aux frontières, ont contribué activement à l'équipe spéciale présidentielle qui a été mise en place pour surveiller et prévenir la propagation du Covid-19, ainsi que pour fournir des services essentiels afin de soutenir la vie de l'ensemble de la communauté dans le pays.

Par conséquent, les décisions politiques suivantes ont été mises en œuvre en ce qui concerne les douanes :

- 2.1.** Organiser régulièrement des réunions avec les principaux services gouvernementaux qui sont impliqués dans les services essentiels, afin de faire preuve d'une réelle volonté politique.
- 2.2.** Prendre des mesures immédiates pour maintenir la distanciation sociale et réduire au minimum les rassemblements de personnes dans les zones de travail opérationnel des douanes.
- 2.3.** Mettre en œuvre les taux tarifaires préférentiels introduits pour assurer un approvisionnement constant en médicaments et dispositifs médicaux essentiels.
- 2.4.** Assouplir les exigences réglementaires telles que les normes pour les autorisations et les licences soumises à des contrôles a posteriori.
- 2.5.** Introduire une procédure opérationnelle permanente pour le traitement des demandes de perfectionnement actif et la prise en charge des demandes opérationnelles accessoires et des demandes de renseignements par courrier électronique, avec des modèles garantissant la continuité de l'activité et des importations et exportations connexes pendant les périodes difficiles comme celles marquées par les épidémies et le terrorisme.
- 2.6.** Faciliter l'évacuation par les autorités portuaires du Sri Lanka (SLPA) des espaces situés à proximité des quais de déchargement du fret afin de maintenir la continuité du déchargement des marchandises des navires sans perturber la chaîne logistique, en assurant même de temps en temps le dédouanement de marchandises non essentielles.

3. Mesures visant à protéger le personnel des administrations des douanes

Les mesures suivantes ont été prises pour maintenir la distanciation sociale du personnel tout en réduisant au minimum l'intervention du personnel des douanes :

- 3.1.** Le nombre des agents déployés a été réduit au minimum et ils travaillent selon un registre de service divisé en plusieurs groupes, chacun d'eux représentant environ 20 % des effectifs normaux.
- 3.2.** Le personnel a poursuivi ses tâches en télétravail, en se connectant depuis son domicile.
- 3.3.** Des dispositifs de désinfection et des équipements de protection ont été fournis au personnel, là où ils se révèlent nécessaires.
- 3.4.** Un sas de désinfection agréé a été mis en place à l'entrée des locaux de la douane.
- 3.5.** Une procédure provisoire sans papier a été introduite pour la soumission et le traitement par voie électronique des déclarations de marchandises en tirant parti de la plate-forme de paiement électronique existante pour mettre en œuvre les exigences de distanciation sociale introduites par le gouvernement afin de lutter contre la contagion.

4. Mesures visant à protéger la société

4.1. Des procédures de dédouanement accéléré ont été prévues pour le dédouanement des voyageurs à l'arrivée et au départ, dans le cadre des mesures rapides prises par le gouvernement (voir ci-dessous) pour empêcher la propagation du Covid-19.

- Facilitation du traitement des ressortissants étrangers en partance, principalement des touristes, sur les vols spéciaux qui ont été organisés.
- Facilitation du traitement des ressortissants sri-lankais qui ont été amenés par des vols spéciaux organisés par le gouvernement.
- Des mesures ont été prises pour diriger les voyageurs arrivés de l'étranger directement vers les centres de quarantaine spécialement mis en place et gérés par le gouvernement.
- Des mesures ont été prises pour fermer temporairement les dépôts de dédouanement des bagages (de passagers) non accompagnés jusqu'à ce que la situation se stabilise, étant donné que la majorité de ces passagers viennent des quatre coins de l'île.

4.2. En tant qu'organisme présent en première ligne aux frontières, les douanes du Sri Lanka ont apporté une contribution active à l'équipe spéciale présidentielle qui a été mise en place pour surveiller et prévenir la propagation du Covid-19, ainsi que pour fournir des services essentiels afin de soutenir la vie de l'ensemble de la communauté dans le pays.

5. Autres mesures

5.1. Un dialogue continu a été établi avec d'autres services gouvernementaux et le secteur privé pour assurer la coordination et répondre aux préoccupations. Des réunions avec d'autres services gouvernementaux et le secteur privé ont été organisées en permanence pour maintenir les normes de distanciation sociale.

5.2. Les dispositions nécessaires ont été prises avec la police sri-lankaise pour coordonner et faciliter les déplacements du personnel des douanes, des transporteurs et des agents des douanes impliqués dans le dédouanement des marchandises.

5.3. La demande de suppression des frais de surestaries portuaires, le cas échéant, pour les opérateurs commerciaux a été efficacement coordonnée avec les autorités portuaires du Sri Lanka, deux agents d'assistance privés du terminal et les autorités de fret aérien.

5.4. La coopération la plus complète a été mise en place avec les parties prenantes privées des dépôts de dédouanement intérieurs (points d'examen du fret) afin de faciliter le dédouanement tout en respectant les politiques gouvernementales visant à protéger le personnel et les agents des douanes.

5.5. Des mesures rapides ont été prises pour faciliter les demandes envoyées par les missions étrangères, en particulier pour accélérer certaines exportations essentielles.